ACTION URGENTE

UN UKRAINIEN CONTRAINT DE QUITTER LE PAYS APRÈS UNE PÉRIODE DE DÉTENTION

Andriy Chepitsen, qui est de nationalité ukrainienne, a été contraint de quitter le pays volontairement à la suite d'un manque de soins médicaux et d'autres conditions de vie insupportables dans un centre de détention des services de l'immigration aux États-Unis. Andriy Chepitsen était détenu par le Service de contrôle de l'immigration et des douanes (ICE) au centre de traitement des services de Krome Nord depuis décembre 2025. On lui a diagnostiqué des troubles bipolaires, ainsi que d'autres problèmes de santé mentale. Or, il s'est vu refuser des médicaments et des soins médicaux et psychiatriques cruciaux, ce qui a conduit à un état de dépression extrême et à des idées suicidaires.

AUCUNE ACTION COMPLÉMENTAIRE N'EST REQUISE. UN GRAND MERCI À TOUTES LES PERSONNES QUI ONT ENVOYÉ DES APPELS.

Andriy Chepitsen, 46 ans, est un Ukrainien qui a été détenu au centre de traitement des services de Krome Nord (Krome). Après son placement en détention en décembre 2025, il a perdu 20,1 kg et sa tension artérielle est devenue dangereusement basse. Il n'était plus capable de marcher sans aide, et sa santé mentale s'est dégradée, car il était privé des médicaments psychotropes qui lui avaient été prescrits. Des militant·e·s ont demandé de manière répétée à des gardiens du centre de le conduire dans un hôpital pour une évaluation médicale d'urgence. Ces demandes ont été rejetées. La procédure d'immigration dans le cas d'Andriy Chepitsen a été marquée par des irrégularités. Il a été poussé à quitter le pays volontairement à la suite d'un manque de soins médicaux et d'autres conditions de vie insupportables dans un centre de détention des services de l'immigration états-uniens.

Le centre de Krome est un lieu de détention de l'ICE situé dans le comté de Miami-Dade, dans la ville de Miami, aux abords des Everglades. Depuis plusieurs décennies, des organisations, des avocat·e·s et des prestataires de services directs dénoncent les conditions de détention à Krome, notamment la surpopulation sévère, le manque chronique d'accès à des soins médicaux de qualité lié à plusieurs morts en détention, des traitements dégradants et abusifs, et des manquements à la procédure entravant l'accès à une représentation juridique et à une procédure régulière. Des recherches effectuées par Amnesty International ont permis de constater que des personnes détenues à Krome ont été confrontées à de graves obstacles à l'accès à des soins médicaux adéquats, notamment à l'absence de traitement et des retards dans l'examen et la prise en charge de problèmes de santé. Depuis décembre 2024, au moins six personnes sont mortes en détention à Krome, ce qui suscite de fortes craintes quant à l'accès à des soins de santé de qualité dans ce centre.

Sous le gouvernement de Donald Trump, le recours à la détention liée à l'immigration aux États-Unis a fortement augmenté. En juillet 2026, on dénombrait plus de 65 700 personnes détenues par l'ICE, ce chiffre étant largement considéré comme sous-évalué, car il n'inclut pas les milliers de personnes se trouvant dans des centres de traitement de l'ICE pour une courte durée, dans des bureaux de terrain de l'ICE, en détention provisoire dans le système fédéral ou dans d'autres établissements. Alors que le gouvernement états-unien accroît les capacités d'hébergement des centres de détention de l'ICE, les conditions de détention se détériorent très fortement. Au moins 18 personnes sont mortes en détention aux mains de l'ICE en 2026. Les autorités des États-Unis doivent mettre fin à leur système d'expulsions et de détention massives.

NOM : Andriy Chepitsen (il)

CECI EST LA SECONDE ET DERNIÈRE MISE À JOUR DE L'AU 29/26

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : https://www.amnesty.org/fr/documents/amr51/0885/2026/fr/